

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Fermeture de certains bâtiments municipaux

Lavaltrie, le 2 octobre 2020 – À compter du lundi 5 octobre prochain, la Ville de Lavaltrie fermera certains de ses bâtiments municipaux, et ce, afin de s'arrimer au message véhiculé par le gouvernement du Québec. Cette mesure a aussi pour objectif de préserver la santé des employés municipaux qui doivent assurer les services essentiels à la population lavaltrioise.

Ainsi, les bureaux administratifs de l'Urbanisme et des Travaux publics ainsi que le Service des loisirs seront fermés aux visiteurs. Si des consultations s'avéraient nécessaires auprès du personnel de ces secteurs, les communications devront d'abord se faire par téléphone ou par courriel. Il sera possible d'obtenir un rendez-vous si cela est jugé indispensable.

L'Hôtel de ville et la Bibliothèque demeurent ouverts jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, l'utilisation des services en ligne et des applications numériques demeure fortement suggérée. À cet effet, nous vous invitons à visiter le site Web de la Ville à ville.lavaltrie.qc.ca. La section « Portail citoyen » regroupe tous les services en lignes pouvant vous faciliter la vie.

Règles sanitaires

Les règles sanitaires sont toujours en vigueur dans les bâtiments municipaux qui demeurent ouverts. Ainsi, toute personne présentant des symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires) ne sera pas admise dans ces lieux publics. De plus, la distanciation sociale, le lavage obligatoire des mains à l'entrée et à la sortie des bâtiments, le port du couvre-visage et les paiements par carte sont à privilégier. Les citoyens sont également invités à se présenter seuls, puisque le nombre de visiteurs dans les installations est limité.

Séances du conseil municipal

Après la tenue de deux séances publiques à l'église de Lavaltrie, le conseil municipal fait le choix de retourner à la tenue des séances à huis clos. Cette décision s'explique entre autres par l'accueil restreint de 25 personnes dans la salle. Comme ce nombre limité inclut les membres du conseil municipal, les techniciens et les employés qui doivent être présents sur place, les élus ne souhaitaient pas refuser l'entrée à des citoyennes ou des citoyens qui auraient pris la peine de se déplacer. Dès que la situation sera favorable, le conseil envisagera le retour des séances publiques.